



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44239</b>	<b>De M. Victor Habert-Dassault ( Les Républicains - Oise )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Agriculture et alimentation</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Culture</b>
<b>Rubrique &gt; patrimoine culturel</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Sauvegarde du patrimoine gastronomique français	<b>Analyse &gt; Sauvegarde du patrimoine gastronomique français.</b>
Question publiée au JO le : <b>15/02/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la sauvegarde du patrimoine gastronomique français. L'art du « bien manger » fait partie de l'identité française, un art envié à travers le monde. Acheter sa baguette à la boulangerie est une habitude quotidienne d'une majorité de Français qui s'attendent, à travers ce geste, à faire l'acquisition d'un produit de qualité et à vivre un moment convivial, le plus souvent à proximité de leur domicile. Plus de 6 milliards de baguettes sortent des fournils chaque année. Le maillage territorial des artisans boulangers est d'une densité exemplaire. Ils sont au nombre de 411 rien que dans l'Oise et participent à la vitalité des communes. Grâce aux agriculteurs et aux autres filières qui participent, les artisans boulangers fabriquent un symbole fort du patrimoine historique, culturel et territorial à protéger. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte soutenir la candidature, portée par la Confédération nationale de la boulangerie pâtisserie française, afin de faire rentrer la baguette de pain française au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).